



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>102517</b>	De <b>M. Guénaël Huet</b> ( Les Républicains - Manche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports	<b>Tête d'analyse</b> > politique des transports	<b>Analyse</b> > vélo. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>07/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Guénaël Huet attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-lieux de travail. Le vélo a théoriquement de nombreux atouts pour les trajets quotidiens. Pourtant, moins de 2 % des Français s'en servent en tant que moyen de transport principal contre 31 % aux Pays-Bas. Le premier moyen de déplacement reste la voiture pour plus de 70 % des Français, devant les transports en commun pour 14,8 % d'entre eux, vélos et deux-roues motorisés pour 0,9 % chacun. Même sur un trajet de moins d'un kilomètre, 58 % des Français préfèrent utiliser leur voiture. Seuls 4,3 % d'entre eux se servent d'un vélo pour ces trajets. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions pour inciter les Français à davantage utiliser le vélo comme moyen de transport alternatif à la voiture lors des trajets domicile-lieu de travail.